



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Substituts aux emballages plastiques à usage unique

Question au Gouvernement n° 2722

Texte de la question

SUBSTITUTS AUX EMBALLAGES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE

M. le président. La parole est à Mme Lise Magnier.

Mme Lise Magnier. Il y a quelques semaines, le Président de la République recevait des entreprises françaises à l'Élysée pour mettre en valeur le savoir-faire et les innovations du made in France. Parmi elles, l'entreprise Sorepack, installée à Sainte-Ménehould, dans ma circonscription, a présenté ses barquettes alimentaires en cellulose vierge pouvant se substituer aux barquettes en plastique. Exemptes de perturbateurs endocriniens, ces barquettes sont intégralement recyclables et compostables. C'est un bel exemple d'innovation et de qualité françaises qui correspond à la volonté du Gouvernement et du législateur, dans la lignée de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Depuis plusieurs mois, les efforts de pédagogie visant à lutter contre l'usage du plastique à usage unique ont orienté le consommateur vers d'autres produits, réputés plus écologiques. C'est ainsi qu'ont notamment fleuri les couverts et contenants en bambou, souvent importés d'Asie. Or ces produits soulèvent une question de santé publique car, pour assurer leur solidité et leur étanchéité, ils sont consolidés par une résine contenant de la mélamine-formaldéhyde, substance particulièrement nocive pour les reins et reconnue comme cancérogène. La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes – la DGCCRF – a d'ailleurs déjà soulevé le problème après avoir constaté un taux d'anomalie de près de 14 % concernant ces produits, dont la résine migre vers les aliments. Ajoutons que ces substituts au plastique à usage unique ne sont pas plus écologiques car ils ne sont pas recyclables, à cause de l'utilisation de cette résine.

Pouvez-vous, madame la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances, nous assurer que les contrôles sanitaires sont réalisés sur l'ensemble de ces produits mis sur le marché ? Comment envisagez-vous de mieux informer les consommateurs sur l'aspect non écologique de ces produits perçus comme un substitut au plastique ? (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes UDI-Agir et MODEM.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances. Madame Magnier, la lutte que le Gouvernement mène avec l'aide du Parlement contre la pollution engendrée par les plastiques à usage unique passe en effet par l'émergence de nouvelles pratiques, notamment le développement de substituts au plastique. Certaines entreprises, comme celle que vous avez citée, sont assez avancées dans ce domaine et proposent des évolutions répondant pleinement à ce contrat. D'autres évolutions doivent être envisagées avec plus de circonspection ; c'est parfois le cas du bambou, associé à de la colle ou de la mélamine pour lui donner sa forme. C'est un sujet auquel nous sommes particulièrement attentifs.

L'autorité de protection des consommateurs, la DGCCRF, s'assure, par des contrôles réguliers, que les matériaux destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires ne présentent pas de risque pour la santé des consommateurs. Plus de 1 000 établissements ont ainsi été contrôlés cette année, notamment en lien avec le bambou, pour vérifier l'absence de toute migration de la partie collante dans l'alimentation ; nous poursuivrons ces contrôles. Par ailleurs, des remarques ont été formulées dans près de 400 cas, et tous les rappels de vaisselle à usage unique peuvent être consultés sur le site de la DGCCRF, de façon à assurer la parfaite protection des consommateurs. SignalConso permet également de suivre ces problèmes.

En tout état de cause, sachez que nous sommes mobilisés pour mieux sensibiliser les consommateurs aux bonnes alternatives au plastique, en évitant l'adoption de solutions qui n'apportent une bonne réponse ni pour l'environnement ni pour la santé. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Lise Magnier](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2722

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Économie et finances (Mme la secrétaire d'État auprès du ministre)

Ministère attributaire : Économie et finances (Mme la secrétaire d'État auprès du ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [19 février 2020](#)